

280. — 13 AOUT 1865. — *Acceptation de la loi du 1^{er} juillet 1865, qui accorde la naturalisation ordinaire au sieur Christophe (Nicolas), meunier-propriétaire à Bonner, province de Luxembourg, né à Eschen (grand-duché de Luxembourg), le 4 janvier 1828. (Monit. du 19 août 1865.)*

281. — 14 AOUT 1865. — LOI qui autorise la cession d'une parcelle de terrain à l'administration des hospices de Mons (1). (Monit. du 21 août 1865.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le gouvernement est autorisé à céder aux hospices de Mons 2 hectares 56 ares 27 centiares de terrain des anciennes fortifications de ladite ville, aux conditions déterminées dans une convention conclue, le 10 juin 1865, entre le gouvernement et l'administration des hospices précités.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances,
M. FRÈRE-ORBAN.

282. — 14 AOUT 1865. — LOI qui alloue des crédits supplémentaires au ministère des finances, pour l'exercice 1865 (2). (Monit. du 21 août 1865.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Des crédits supplémentaires sont

alloués au budget du ministère des finances de l'exercice 1865, jusqu'à concurrence de trente-deux mille francs, savoir :

Chapitre 1 ^{er} , art. 5. Matériel, impressions, frais de translation des archives, etc. fr.	25,000
— art 10. Magasin général des papiers.	7,000

Art. 2. Ces crédits seront imputés sur les ressources ordinaires de 1865.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances,
M. FRÈRE-ORBAN.

283. — 14 AOUT 1865. — LOI décrétant l'application générale des tarifs conventionnels, et portant extension de la réforme douanière (3). (Monit. du 21 août 1865.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le gouvernement est autorisé à généraliser les tarifs et les dispositions de douane résultant des traités de commerce et de navigation conclus le 1^{er} mai 1861 et postérieurement à cette date.

Pendant les trois mois qui suivront la mise en vigueur de la présente loi, le gouvernement pourra en outre régulariser la classification des marchandises, pour autant qu'il n'en résulte pas une augmentation des droits d'entrée (4).

Art. 2. Les droits d'entrée sur les marchandises indiquées ci-après sont modifiés ainsi qu'il suit :

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 10 août 1865, p. LXXVIII.

Annales parlementaires. Discussion d'urgence et adoption. Séance du 11 août 1865, p. 542.

(3) Session de 1864-1865.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 14 juin 1865, p. 903-908. — Rapport. Séance du 6 juillet, p. 946-950.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 5 août 1865, p. 1606-1612.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 10 août 1865, p. LXXIX.

Annales parlementaires. Discussion générale, discussion d'urgence des articles et adoption. Séance du 11 août 1865, p. 559-562.

(4) Voy. ci-après, n^o 287, l'arrêté royal du 16 août 1865.

(1) Session de 1864-1865.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 27 juin 1865, p. 942. — Rapport. Séance du 5 juillet, p. 945.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 5 juillet 1865, p. 1341.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 10 août 1865, p. LXXIX.

Annales parlementaires. Discussion d'urgence et adoption. Séance du 11 août 1865, p. 543.

(2) Session de 1864-1865.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 27 juin 1865, p. 946. — Rapport. Séance du 15 juillet, p. 932-933.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 5 avril 1865, p. 1613.